

*Immigration—Loi*

De toute évidence, il nous faut un système qui soit ferme, juste et qui assure l'équilibre entre la raison et la compassion. Il nous faut pouvoir identifier et accueillir les vrais réfugiés. Il nous faut pouvoir protéger ceux qui ont besoin de protection.

Certaines personnes ont revendiqué à tort le statut de réfugié. Il y a des immigrants illégaux—de bonnes personnes au demeurant—qui tentent d'abuser de notre système.

Récemment, ces abus se sont multipliés. Depuis mai de l'année dernière, seulement 10 p. 100 environ des demandes de statut de réfugiés ont été jugées fondées, d'après le comité consultatif sur le statut de réfugié. L'année précédente, la proportion avait été du tiers. Voilà qui montre bien que le problème s'aggrave.

Qu'est-ce que cela veut dire pour les vrais réfugiés? Quelles réactions peuvent avoir les Canadiens en voyant qu'on abuse de ressources qui pourraient servir aux vrais réfugiés?

Il s'agit d'une affaire sérieuse. Nous envoyons un signal très sonore. Il avertit que ce trafic de chair humaine ne saurait être toléré. Il est déplorable, et nous allons mettre un terme à ce genre de contrebande, qui maintient des personnes dans des conditions abjectes et les oblige à risquer leur vie. Ce genre de grossistes, nous allons les forcer à y renoncer.

Si nous laissons faire les choses, elles pourraient devenir tragiques. La tragédie, ce serait la pollution de l'environnement dans lequel doit continuer de fonctionner notre politique des réfugiés. Il nous faut un environnement plus accueillant pour rendre notre politique des réfugiés plus généreuse, et je dirai même pour augmenter le nombre des immigrants que nous accueillons ici. Comme d'autres députés l'ont dit, les immigrants et les réfugiés ont apporté énormément au bien-être du pays. Ils créent des emplois au lieu de les supprimer, et ils apportent beaucoup grâce aux biens et aux services qu'ils consomment.

Certains députés ont évoqué la sécurité du pays. Je tiens à assurer à tous les Canadiens que s'il y a des motifs raisonnables de croire qu'un individu constitue un danger pour la société, ou qu'il a commis un crime ailleurs, l'intéressé ne sera pas autorisé à réclamer le statut de réfugié au pays. Cette position est conforme à nos obligations internationales et à notre loi sur l'immigration.

Nous allons continuer de suivre la réalité de près. Les faits et gestes de ceux qui violent les règles du jeu ont sapé l'appui du public. En accueillant et en reconnaissant les vrais réfugiés, en refoulant les demandeurs injustifiés, en protégeant les véritables réfugiés et en décourageant les faux, nous envoyons aux Canadiens un message clair et net à l'effet qu'en cet été 1987 nous les avons entendus, et que les abus ne seront jamais tolérés au pays.

Je tiens à expliquer les détails du nouveau projet de loi et à insister sur certaines choses. Le projet de loi va instaurer des contrôles rigoureux et des peines sévères. Je ne chercherai pas à nier la rigueur, mais cette rigueur est tempérée par l'équité

et par la sympathie pour les réfugiés qui a valu au Canada une réputation internationale de pays humanitaire.

Les mesures dont il s'agit s'attaquent à un problème qui sévit depuis quelques années. L'arrivée des Sikhs n'en est que la dernière manifestation.

Le nombre des demandes de statut de réfugié présentées aux frontières du Canada a monté en flèche ces dernières années. En 1981, il y a eu 3 450 demandes. En 1986, le chiffre était passé à 18 000. On prévoit qu'il y en aura 30 000 cette année.

Beaucoup de ces demandes sont injustifiées et engorgent la filière d'attribution du statut. Ces mesures vont décourager les gens qui font de fausses demandes de statut de réfugié de se présenter au Canada.

Notre gouvernement estime que des sanctions sévères vont donner des résultats.

Que tentons-nous de faire? La réponse est simple. Nous voulons empêcher qu'on abuse du système d'attribution du statut de réfugié. Le Canada pourra donc ainsi aider rapidement et efficacement les réfugiés authentiques. Nous aiderons ceux qui ont besoin de notre protection mais non les autres.

Le projet de loi C-55 qui offre des solutions permanentes a été présenté à la Chambre en mai dernier. Étant donné le caractère urgent et la dimension humaine de ses recommandations, j'espère que l'opposition étudiera le projet de loi C-55 plus objectivement qu'elle ne l'a fait le printemps dernier. Il s'agit d'une mesure décisive qui simplifiera l'examen des demandes, fournira des ressources accrues pour l'audition des réfugiés, rendra le processus d'attribution beaucoup plus efficace et donnera au gouvernement un pouvoir accru pour refouler les migrants vers des pays tiers désignés comme sûrs.

[Français]

Quant à ce qui motive notre action, les passeurs sans scrupule qui font entrer des gens clandestinement au pays nous inquiètent profondément. Leur activité est inacceptable. Non seulement est-ce injuste pour ceux qui paient sous la foi de fausses promesses, mais également elles mettent en péril des vies humaines.

Cette situation est non seulement injuste pour les gens directement concernés, elle est odieuse pour tous les Canadiens. Nous devons y mettre un frein et nous le ferons. L'expérience a démontré que les pénalités antérieures n'étaient pas suffisamment sévères pour dissuader les passeurs.

Le projet de loi déposé aujourd'hui prévoit des pénalités appropriées. Quiconque fait passer ou aide à faire passer des gens au Canada peut se voir imposer une peine d'emprisonnement maximale de 10 ans et une amende maximale de 500 000 \$.

Les nouvelles dispositions rendront plus risquée l'entreprise des passeurs et des conseillers sans pitié. Des pénalités sévères frapperont également le débarquement illégal de passagers dans les eaux territoriales du Canada. Notre objectif est simple: nous attaquerons ce problème en faisant perdre à ceux qui passent outre à nos lois les avantages qu'ils peuvent en tirer.